

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOUJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°31	Hébergement touristique de plein air : modernisation et gestion du camping de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Marc SEBEYRAN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	128		1	

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**HEBERGEMENT TOURISTIQUE DE PLEIN AIR :
MODERNISATION ET GESTION DU CAMPING
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Exposé :

Lors de la CLECT du 26 novembre 2019, Troyes Champagne Métropole a acté le transfert du camping municipal de Troyes au profit de la communauté d'agglomération, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Ce transfert s'inscrit dans un contexte marqué par un développement très soutenu de l'hébergement de plein air sur ces dernières années, cette tendance étant confortée par l'actuelle crise sanitaire. Or l'agglomération troyenne est faiblement pourvue sur ce segment de marché, l'offre étant concentrée sur deux campings (Mesnil-Saint-Père et Clercy), auxquels s'ajoute celui situé aux limites du finage de Troyes et Pont-Sainte-Marie.

Cette offre restreinte contraste avec l'attractivité de notre territoire qui progresse chaque année. Pour illustration, les nuitées ont augmenté de 6 à 9 % par an sur la période 2016 à 2019. Cette évolution positive traduit un vrai retour sur investissement des efforts produits par la collectivité et les opérateurs privés. Peu de secteurs économiques connaissent en effet une telle croissance inscrite sur la durée.

Dans ce contexte, la reprise par Troyes Champagne Métropole du camping susmentionné constitue une véritable opportunité pour conforter l'offre d'hébergement sur le territoire, et ainsi attirer une nouvelle clientèle, sur un marché en fort développement.

Pour autant, afin de satisfaire les exigences croissantes de cette clientèle, il convient d'engager une montée en gamme de l'équipement, et offrir de nouveaux services, comme exprimé par les élus de Troyes Champagne Métropole réunis au sein du comité de pilotage en charge de ce dossier le 6 mars dernier. Ce camping d'une capacité de 150 emplacements, stratégiquement situé entre l'un des pôles de centre de marques et le cœur historique de la ville de Troyes, propose un cadre très verdoyant de 3,8 hectares, propice à la détente et aux loisirs. Ces atouts majeurs méritent d'être valorisés et modernisés. Il convient notamment de proposer une aire de camping-car (dont la partie urbaine de Troyes Champagne Métropole est totalement dépourvue), aménager des aires de jeux, améliorer la piscine, redessiner l'ensemble des cheminements et voiries permettant de rejoindre les emplacements individuels, et reconstruire un nouveau bâtiment d'accueil pour le confort des touristes et la valorisation des atouts de notre territoire. Cette modernisation de

l'infrastructure, actuellement classée en trois étoiles, permettrait à terme de viser un classement en quatre étoiles.

Ces travaux, dont le détail financier est exposé en annexe, seraient réalisés par Troyes Champagne Métropole, tant pour l'investissement financier estimé à 2.645.124 euros que la conduite du chantier. Pour accueillir les touristes dans les meilleurs délais, l'opération serait scindée en deux phases, permettant ainsi une ouverture de l'aire de camping-car d'une cinquantaine de places dès le début de la saison prochaine, et la reprise d'activité du camping la saison suivante.

Concernant la gestion du camping, son exploitation serait confiée à l'office de tourisme Troyes La Champagne Tourisme, l'établissement public administratif (EPA) de Troyes Champagne Métropole, par l'intermédiaire d'une convention d'occupation domaniale. Les statuts de l'office de tourisme permettent en effet à ce dernier de gérer un camping, eu égard à la délibération adoptée par le conseil communautaire lors de son assemblée en date du 14 juin 2019. En contrepartie de cette occupation, une redevance annuelle sera facturée à l'office de tourisme sur la base du montant de l'annuité de la dette contractée par Troyes Champagne Métropole pour assurer le financement résiduel des travaux de modernisation et d'aménagement complémentaire du camping. Assujettie au régime de la TVA cette activité d'aménagement et de location d'un équipement communautaire sera retracée comptablement dans le cadre d'un budget annexe spécifique.

Pour permettre le lancement des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars au cours du second semestre 2020, le nouveau budget annexe communautaire doit être doté de crédits budgétaires de dépenses et de recettes dont le détail figure dans le tableau suivant :

BUDGET ANNEXE CAMPING COMMUNAUTAIRE

FONCTION	NATURE COMPTABLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
		SECTION D'INVESTISSEMENT		
95	2317	Aménagement aire de camping cars	386 000,00	
95	1313	Subventions		77 000,00
95	1641	Emprunt		309 000,00
TOTAL GENERAL			386 000,00	386 000,00

Estimée à 386 000 €, cette première phase de travaux est financée par une subvention de 77 000 € du conseil départemental susceptible d'accompagner ce projet d'investissement dans son ensemble et 309 000 € d'emprunt à long terme.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE VALIDER le principe d'une modernisation des installations du camping transféré à Troyes Champagne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2020.**
- **D'APPROUVER le prévisionnel financier exposé en annexe.**
- **DE CREER un budget annexe dénommé « Camping communautaire » pour retracer la gestion budgétaire de cette opération.**
- **D'ASSUJETTIR au régime fiscal de la TVA, l'activité de ce budget annexe en application des dispositions de l'article 256 du Code Général des Impôts.**
- **D'adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2020 du budget annexe Camping communautaire équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 386 000 €.**
- **DE CONFIER la gestion du camping, après réalisation des travaux par Troyes Champagne Métropole, à l'EPA Troyes Champagne Tourisme au travers d'une convention d'occupation domaniale.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès de ses partenaires.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

ANNEXE

Plan de financement prévisionnel

Modernisation du Camping de Troyes Champagne Métropole

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Aménagements extérieurs (voirie, aire camping car, emplacements ...)	1 324 818 €	Troyes Champagne Métropole	1 410 899 €
Restructuration de la piscine et aménagements périphériques	94 200 €	Ville de Troyes	605 200 €
Restructuration des bâtiments existants	250 920 €	Département de l'Aube (20%)	529 025 €
Démolition et reconstruction du bâtiment accueil	218 685 €	Région	100 000 €
Honoraires	304 328 €		
Dépenses annexes (MOE, programmation, assurance ...)	452 172 €		
TOTAL	2 645 124 €	TOTAL	2 645 124 €